



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000955

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), François BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMALLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOU Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Étaient absents : Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL François : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRON

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRE (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires : E.SASSARD, C.TISSIER, J.J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : Fonds d'intervention économique : MECASEM - Implantation TEMIS BESANÇON

Fonds d'intervention économique : MECASEM - Implantation TEMIS BESANÇON

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 - PPIF 2009/2014 « Fonds d'intervention économique »	Montant BP 2009 : 100 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 35 000 €

Résumé :

La SAS MECASEM souhaite regrouper sur Besançon, à TEMIS, l'ensemble de son activité métrologie portée par sa filiale MECASEM Métrologie.

Son projet porte sur 1 092 m² de bâti sur un terrain de 5 000 m² pour un montant de 976 000 €. 25 emplois sont attendus à terme.

Il est proposé une aide de 35 000 € au titre du fonds d'intervention économique.

Présentation de l'entreprise	
Nom	MECASEM
Forme Juridique	SAS créée en 1980
Capital	200 000 €
Président	M Marc MEYER
Siège social	67540 OSTWALD
Etablissements	MECASEM possède 6 établissements dans l'Est de la France (Lyon, Grandvillars, Le Creusot, Hoerdt, Besançon et, depuis février 2004, Pontarlier sur le site FCI), un établissement à Paris et une filiale en Allemagne. Ces différents sites possèdent des savoirs faire complémentaires en termes de contrôle, d'analyse et de métrologie.
Effectif	103

Éléments sur le projet	
Contexte	Construction d'un nouveau bâtiment dans le cadre de la stratégie de développement de l'entreprise avec regroupement au sein d'une filiale de toute l'activité métrologie MECASEM METROLOGIE. Relocalisation sur Besançon des établissements du Creusot, de Pontarlier, du CÉTEHOR et de Grandvillars
Plan de situation	TEMIS, rue Sophie GERMAIN, à côté de Sophysa Le projet de la société concerne un lot de 5 000 m ² pour un bâtiment de 1092 m ² .
Bilan des dépenses prévisionnel	Acquisition des terrains (5000 x 33 €/m ²) 165 000 € Terrassements 208 000 € Construction 603 000 € Total 976 000 €

Secteur d'activité	Métrologie, contrôle non destructif, essais mécaniques, d'endurance
Clients	400 clients, représentant des secteurs d'activité divers : aéronautique, gaz, ferroviaire, automobile, médical, chaudronnerie, construction métallique, nucléaire, ...
Perspectives de développement	L'effectif atteindra 25 personnes dans les trois ans sur Besançon.

La sedD, concessionnaire de la ZAC TEMIS en vertu d'un traité de concession passé avec le Syndicat mixte du Parc Scientifique et Industriel, visé en Préfecture le 14 janvier 1997, est missionnée pour la réalisation des travaux de plateformage non technique du terrain.

Pour ce projet, les subventions du « Fonds Départemental d'Aménagement à Vocation Economique » (FDAVE) du Conseil Général du Doubs et du « Fonds d'Intervention Economique » (FIE) du Grand Besançon ont été sollicitées.

La sedD, conformément aux règlements FDAVE et FIE, s'engage à rétrocéder le terrain partiellement aménagé à la Société MECASEM, ou à toute société qui pourrait s'y substituer.

Le prix de vente sera le prix de référence du terrain, augmenté du montant effectif des travaux réalisés, diminué des subventions obtenues.

L'aide de la CAGB, d'après les critères en vigueur, pourrait alors s'élever à :

5 % x 976 000 € = 48 800 € plafonnée à 50 % du coût du terrain.

Le CG 25 mobilisant aussi son Fonds Départemental à l'Aménagement à Vocation Economique à hauteur de 35 000 €, il est proposé d'accorder une aide de 35 000 € conformément aux attentes de l'entreprise, et ce au titre du régime d'exemption « de minimis ».

MM. FOUSSERET, LOYAT, MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe d'attribuer à la sedD une aide de 35 000 € pour la réalisation du projet permettant l'implantation et le développement de la société **MECASEM Métrologie**, étant entendu que l'entreprise s'engage à maintenir pendant 5 ans sur site l'activité ainsi aidée,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ



Reçu le 23 DEC. 2009